

Si je ne suis pas un(e) citoyen(ne) américain(e), est-ce que je peux recevoir des prestations du Programme fédéral d'aide supplémentaire à la nutrition (*Supplemental Nutrition Assistance Program, ou SNAP*) ?

Si vous n'êtes pas un(e) citoyen(ne) ou un(e) ressortissant(e) américain(e), vous pouvez recevoir des prestations SNAP fédérales si vous répondez à toutes les autres règles du programme et :

Le service d'immigration américain dit que vous faites partie d'une des catégories suivantes :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Amérasien | <input type="checkbox"/> Immigrant spécial d'Iraq ou Afghanistan, y compris conjoints et enfants célibataires de moins de 21 ans |
| <input type="checkbox"/> Bénéficiaire du droit d'asile | <input type="checkbox"/> Victime de traite des personnes |
| <input type="checkbox"/> Arrivant cubain ou haïtien | <input type="checkbox"/> Conjoint, enfant, parent ou fratrie mineure d'une victime de traite des personnes |
| <input type="checkbox"/> Déportation ou révocation retenue | <input type="checkbox"/> Membre d'une tribu Hmong ou Highland Lao |
| <input type="checkbox"/> Réfugié | <input type="checkbox"/> Conjoint, veuve ou veuf non remarié ou enfant à charge célibataire d'un membre d'une tribu Hmong ou Highland Lao |
| <input type="checkbox"/> Amérindien qui n'est pas citoyen américain | |

– OU –

Deux des critères suivants (un de chaque colonne)

Le service d'immigration américain dit que vous faites partie d'une des catégories suivantes :

- Résident permanent légal (vous avez une carte verte)
- Entrant conditionnel
- Libéré conditionnellement depuis au moins un an
- Conjoint maltraité, enfant d'un conjoint maltraité, enfant maltraité ou parents d'un enfant maltraité et vous avez :
 - Une pétition I-130 en instance ou approuvée ou une demande d'immigration en qualité de membre de la famille immédiate d'un citoyen américain ; ou
 - Une pétition I-130 en instance ou approuvée ou une demande d'immigration en qualité de conjoint d'une personne qui a une carte verte ; ou
 - Un avis d'approbation « prima facie » (préliminaire) d'une autopétition en instance selon la loi concernant la violence envers les femmes (VAWA) ; ou
 - La preuve d'une demande en instance de suspension de déportation ou retrait de révocation selon VAWA.

Et vous remplissez une des conditions suivantes :

- Vous êtes une personne d'une des catégories dans la première colonne qui vit aux États-Unis depuis au moins cinq ans.
- Vous êtes âgé(e) de moins de 18 ans.
- Vous êtes né(e) avant le 22 août 1931 et vous résidiez légalement aux États-Unis le 22 août 1996.
- Vous recevez de l'argent en espèces ou de l'assurance médicale selon les règles de Supplemental Security Income (SSI / Revenus supplémentaires de la sécurité sociale) à cause de cécité ou d'incapacité.
- Vous pouvez obtenir du crédit pour 40 trimestres de travail selon l'Administration de la sécurité sociale. Les trimestres peuvent être accumulés par vous ou votre conjoint, vos parents ou vos beaux-parents (step-parents), alors que vous aviez moins de 18 ans.
- Vous êtes en service actif dans les forces armées américaines ou un ancien militaire avec une « honorable discharge » (libération honorable).
- Vous êtes le conjoint, le conjoint survivant et non remarié, ou un enfant à charge d'un militaire américain en service actif ou avec une « honorable discharge » (libération honorable).

Vous pouvez étudier les réglementations fédérales concernant la citoyenneté et le statut d'étranger pour SNAP en ligne à :

- <http://www.fns.usda.gov/snap/government/POLIMGRT.HTM>
- <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/CFR-2011-title7-vol4/pdf/CFR-2011-title7-vol4-sec273-4.pdf>
- <http://apps.leg.wa.gov/wac/default.aspx?cite=388-424-0020>